



## INFOS POMMERITAINES

### MOIS D'OCTOBRE 2017



Le comité des fêtes organise un apéro-dinatoire le vendredi 3 novembre 2017 à la salle des fêtes à partir de 19 heures pour préparer le festi-billig des **11 et 12 août 2018**. Le comité des fêtes recherche des bénévoles pour les 11 et 12 août 2018.

Venez donc nombreux proposer vos services le 3 novembre !!!

### INFOS MAIRIE

- **Conseil Municipal** : il aura lieu le lundi 16 octobre à 20 heures.
- **Recensement militaire** : les personnes nées en octobre, novembre et décembre 2001 doivent se faire recenser au secrétariat de la mairie. Apporter le livret de famille.
- **Repas du 11 novembre** : il aura lieu à Pommerit-Jaudy. Inscription en mairie avant le 27 octobre. Coût : 25 euros pour les moins de 65 ans. Gratuit pour les autres.
- **Bibliothèque** : Ouverture le mercredi de 14 h à 16 h et le samedi de 10 h à 12 h. Les prêts sont gratuits. De nombreux livres sont arrivés : BD, policier, roman,...
- **Fonds Saint-Yves** : le samedi 21 octobre à la maison Saint-Yves à Tréguier. Consultations gratuites par des juristes.

### ADJP

Sortie à Lannion au complexe du city sport, le **mercredi 25 Octobre 2017**. Départ de la salle des fêtes de Pommerit-Jaudy à 14 heures. Le tarif est de 6 euros pour les adhérents et 10 euros pour les non adhérents. Merci de vous inscrire à la mairie avant le mercredi 18 octobre 2017. Nous avons besoin de l'aide de parents pour véhiculer les enfants et les encadrer pour cette après-midi merci de le préciser lors de votre inscription.

## **PRESENTATION DU PROJET « Rénovation du Rest aux Habitants, le jeudi 14 septembre »**

Les élus ont invité les habitants du Rest à une dernière réunion pour présenter le projet « rénovation du lotissement », après avoir proposé deux réunions de concertation. Une trentaine de riverains ont répondu à cette invitation. Le bureau d'études de LTC a présenté le projet adopté par les élus.

Les objectifs de cette rénovation étaient :

- Renforcer la sécurité des habitants en particulier les piétons par des aménagements routiers adaptés.
- Améliorer leur cadre de vie par un effacement des réseaux électrique et téléphonique.
- Refaire l'écoulement des eaux pluviales et reprendre le réseau d'assainissement.
- Aménagement de parking de proximité.
- Aménagement paysager en tenant compte des contraintes d'entretien.
- Mise en place de circulation douce pour les piétons : coût pour effacement des réseaux basse tension électrique, téléphone, éclairage public : 423 000 euros. Coût pour la commune (moins les 48 % de subventions) 217 100 euros.
- Planning des travaux :
  - effacement des réseaux à partir de la semaine du 23 au 27 octobre.
  - aménagement de surface et voirie, à partir de janvier 2018. La voirie et l'éclairage public du Prajou 2, se feront en même temps.

## **SECURISATION DES ABRIS DE BUS « Rue de l'Armor »**

Nous avons installé un nouvel abri de bus « Rue de l'Armor » pour éviter les traversées de route pour les scolaires. Nous avons aussi renforcé l'éclairage public pour mieux éclairer le passage piéton entre les deux abris.

## **CLUB DES BLES D'OR**

Le goûter au lieu le **mercredi 4 octobre à la salle des fêtes.**

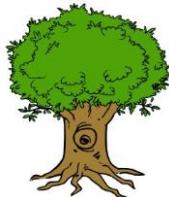


## PROPRIETAIRE DE TALUS

**Rappel** : les propriétaires de talus doivent élaguer les branches des arbres qui surplombent les routes. Les branches ne doivent pas gêner la circulation des véhicules en particulier les camions poubelles et les véhicules des pompiers mais aussi les livreurs.

### Elagage force ou obligatoire : un maire peut-il faire procéder à l'élagage des plantations ?

Oui, bien entendu. Le respect de la sécurité, de la sûreté et de la commodité du passage sur les voies oblige le maire. Il peut dès lors intervenir auprès de riverains pour couper les branches et les racines des arbres longeant ces voies. Il peut également les contraindre à l'élagage en établissant des servitudes de visibilité pour des propriétés qui jouxtent des voies publiques, situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique. La contrainte peut aller jusqu'à l'obligation de supprimer les plantations gênantes. Au titre des pouvoirs de police, le maire doit s'assurer de l'élagage des plantations le long de voies, qu'il s'agisse des plantations communales ou privées. Il apprécie le risque de gravité et son imminence pour la sécurité des personnes, avant de prescrire les opérations d'élagage ou d'abattage. Il peut ordonner l'exécution d'office aux frais des riverains. Si les propriétaires riverains refusent de se conformer à leurs obligations d'entretien de la végétation, et après une mise en demeure restée sans effet, le maire est en droit de procéder à l'exécution d'office des travaux d'élagage pour faire cesser la nuisance sur l'emprise des voies communales et des chemins ruraux et cela bien entendu afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais afférents aux opérations sont alors entièrement mis à la charge des propriétaires négligents. Ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou des haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier peuvent être punis de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe.



## COMPTE-RENDU DU 11 SEPTEMBRE

- Le point sur les travaux : l'abri de car « Rue de l'Armor » va être posé.
- Eclairage public des Lotissements du Rest et du Prajou II : choix de la lanterne  
Le conseil confirme l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, l'éclairage public de ce quartier pour 217 100 euros à la charge de la commune.
- Le point sur la rentrée scolaire : 72 enfants sont scolarisés à Pommerit. Julie BIVIC assure la cantine et anime un atelier « cuisine » aux TAP. Agnès VILLERMOIS entretient les locaux à l'école, encadre les enfants à la garderie, assure le service à la cantine.
- Convention LTC : encadrement des TAP : LTC nous propose des intervenants. Actuellement, un animateur intervient pour la musique. Durant l'année, une animation sur « l'environnement » est prévue. Plusieurs ateliers sont proposés pour les taps, à savoir : bricolage, sports, cuisine, musique, pétanque, danse bretonne, brico-philo, instruction civique.



- Le point sur le dossier « Cabinet médical » : Un fonds de concours de 70 000 euros pour aider à l'achat du cabinet médical pour les 6 communes du pays rochois, sera versé par LTC.
- LTC Lannion Trégor Communauté : Pacte financier fiscal (évolution des statuts de LTC pour la création du groupement des comités cantonaux). Le conseil municipal refuse les propositions concernant la taxe d'aménagement. Le conseil est favorable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants pendant un an. Demander à LTC, l'évolution de cette taxe. Le conseil refuse la création d'un groupement de gestion des comités cantonaux car les habitants sont satisfaits des services de Ti-Jikour.
- Label Patrimoine Rural de Bretagne : le comité de Bretagne sera sur la commune le mardi 26 septembre.
- Charte de l'office public de la Langue Bretonne : Anne-Françoise TREDEBEN et Isabelle GUILCHARD sont référentes pour la charte.
- Achat d'énergie verte par le SDE : le conseil souhaite avoir plus d'informations.
- Repas du 11 novembre : le repas aura lieu à la salle des fêtes de Pommerit avec les rochois. Le repas sera préparé par le restaurant « La Pommeritaine ».
- Le point sur les commissions : délégation malienne : elle sera présente sur la commune du 15 octobre au 2 novembre. Les habitants pourront accueillir les quatre personnes par groupe de 2, au moins 2 nuits à se suivre. Les quatre maliens parlent français. L'un est Maire de la commune et les trois autres sont instituteurs. C'est l'occasion de partager un moment de convivialité et de mieux connaître le Mali. Vous pouvez dès à présent vous inscrire en mairie.

## MESSES

Dimanche 1<sup>er</sup> octobre : 11 h à Pouldouran

Dimanche 8 octobre : 11 h à Quemperven

Dimanche 15 octobre : 11 h à Troguéry

Dimanche 22 octobre : 11 h à Berhet

Dimanche 29 octobre : 11 h à Coatascorn

Toussaint et commémoration des fidèles défunts :

Le mardi 31 octobre à 18 h 30 à La Roche

Le mercredi 1<sup>er</sup> novembre à 11 h à Prat

Le jeudi 2 novembre à 9 h à Pommerit-Jaudy et à 10 h 30 à Cavan



## Soupe d'Hallowenn

800 g de potiron	2 oignons
1 dl de crème fraîche	100 g de pain dur
1 pomme verte Grany	une pincée de noix de muscade
2 l d'eau	1 c. à soupe d'huile
sel, poivre	

Dans une casserole, faites bouillir 2 l d'eau. Ajoutez les oignons épluchés et coupés en fines rondelles et la chair du potiron coupée en cubes. Saupoudrez de noix de muscade, salez et poivrez. Faites cuire à feu doux pendant 30 min. Pendant ce temps, faites chauffer l'huile dans une poêle, ajoutez le pain dur coupé en dés et remuez pour qu'il ne brûle pas. Une fois les croûtons dorés, posez-les sur du papier absorbant pour enlever l'excédent de gras. Mixez la soupe en y ajoutant la crème fraîche et les croutons. Pour la décoration, coupez la pomme en 2. A l'aide d'un emporte-pièce découpez des petits ronds dans la pomme. Retirez les pépins. Servez la soupe en ajoutant les ronds de pomme.